

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 21
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250127-DCM_2025_01_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 27 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Christine FELIX, Angelo MANIERI, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Christine FELIX à Maryse RODRIGUEZ, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Guylaine FAYOLLE.

Délibération n°2025 01 14

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 16 décembre 2024, cinq décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2024/56) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 09/12/2024 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section D n°218 située «6 rue des Tuileries».

(2024/57) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 11/12/2024 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°2861 et E n°2863 situées «16 ter avenue Jean Moulin».

(2024/58) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 11/12/2024 :
vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°1053 et E n°1054 situées
«15 rue Emile Reymond».

(2025/01) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 06/01/2025 :
vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section D n°443 située «55 rue de
Terland».

(2025/01) Décision de cession d'un fonds de commerce du 06/01/2025 : vente d'un
fonds de commerce section sur la parcelle section E n°1398 située «15 place
Michalon».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 1^{ER} février 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Guylaine FAYOLLE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 05.02.2025
Publié ou Notifié
le : 05-02-2025